

RÉUNION D'INFORMATION AAP PRÉVENTION 2025

13 JANVIER 2025
VISIO



Qu'est-ce que la CFPPA?

Une vocation :

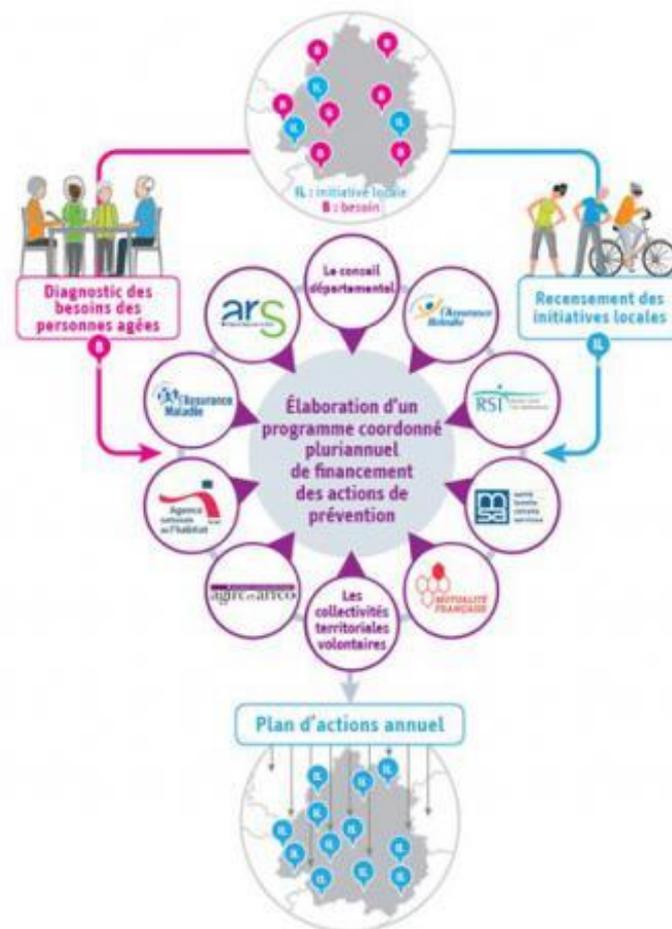
« *Prévenir pour mieux vieillir* »

Un mode de fonctionnement :

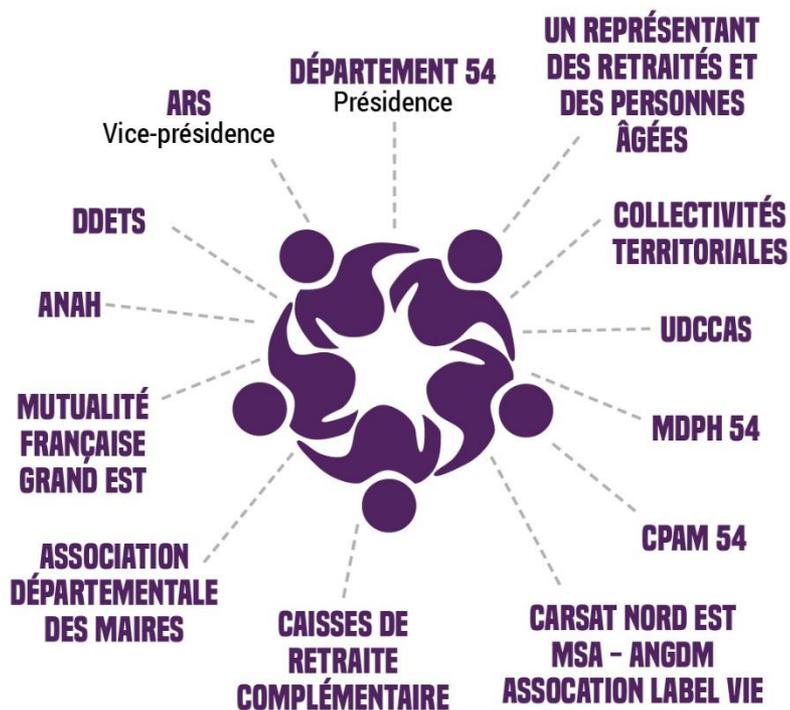
« *Se coordonner pour mieux accompagner nos aînés* »

LA COMMISSION DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA)

Il s'agit d'une instance de coordination des financements visant à développer les politiques de prévention de la perte d'autonomie.



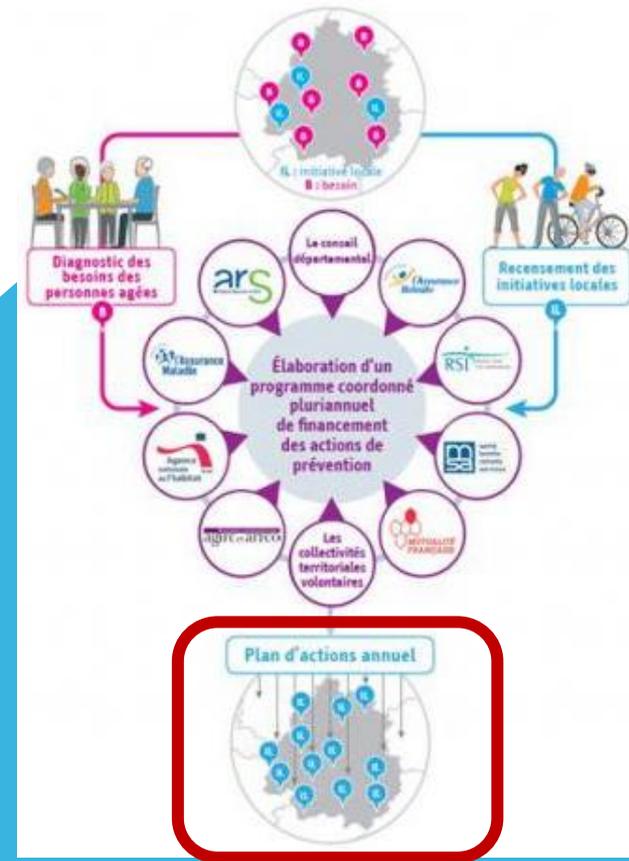
COMPOSITION ET MOYENS DE LA CFPPA 54



➤ La Commission des financeurs se voit confier annuellement **deux enveloppes budgétaires** par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

- « **Forfait Autonomie** » allouée aux résidences autonomie (ex foyers-logements)
- « **Autres actions de Prévention** », allouée à travers différents appels à projets

LA COMMISSION
DES **FINANCEURS**
DE LA **PRÉVENTION**
DE LA PERTE
D'AUTONOMIE
EN MEURTHE-ET-MOSELLE



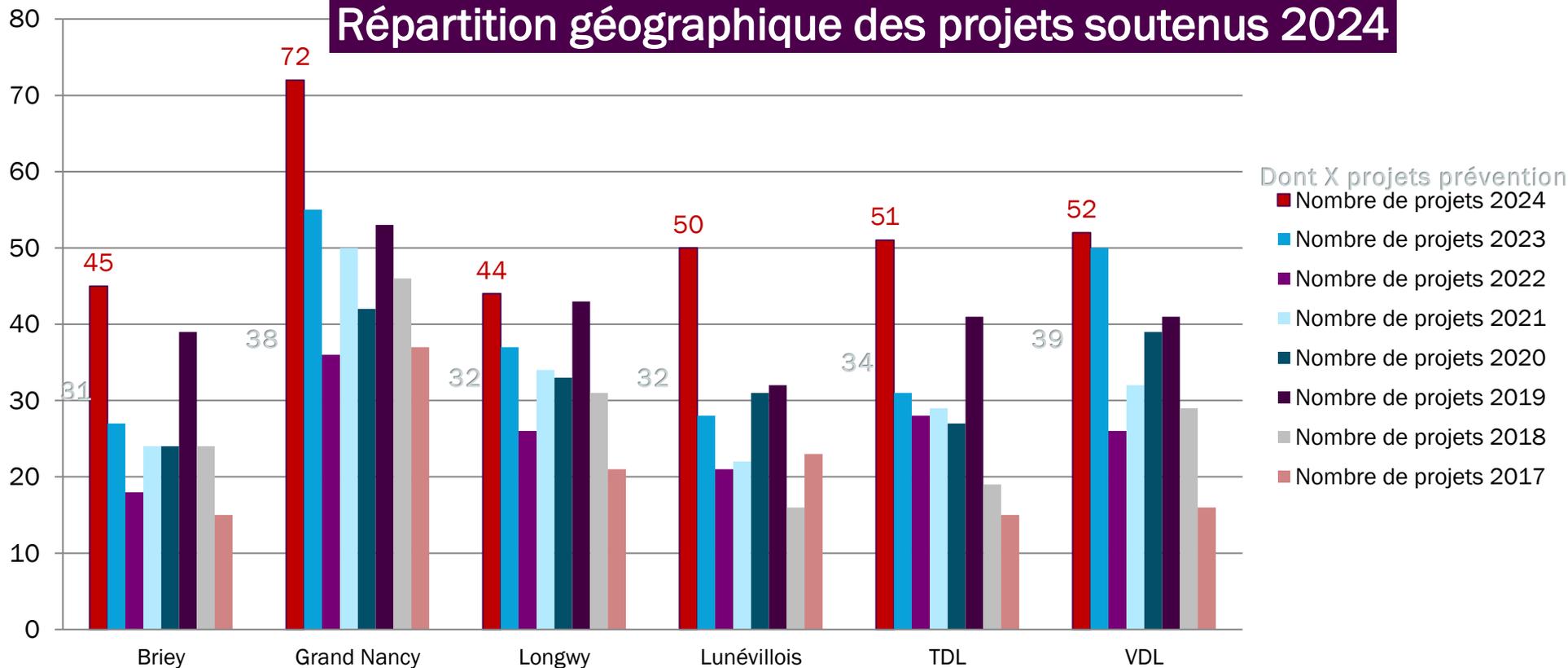
BILAN APPELS À PROJETS 2024

APPELS À PROJETS 2024

SYNTHÈSE ANNUELLE EN CHIFFRES

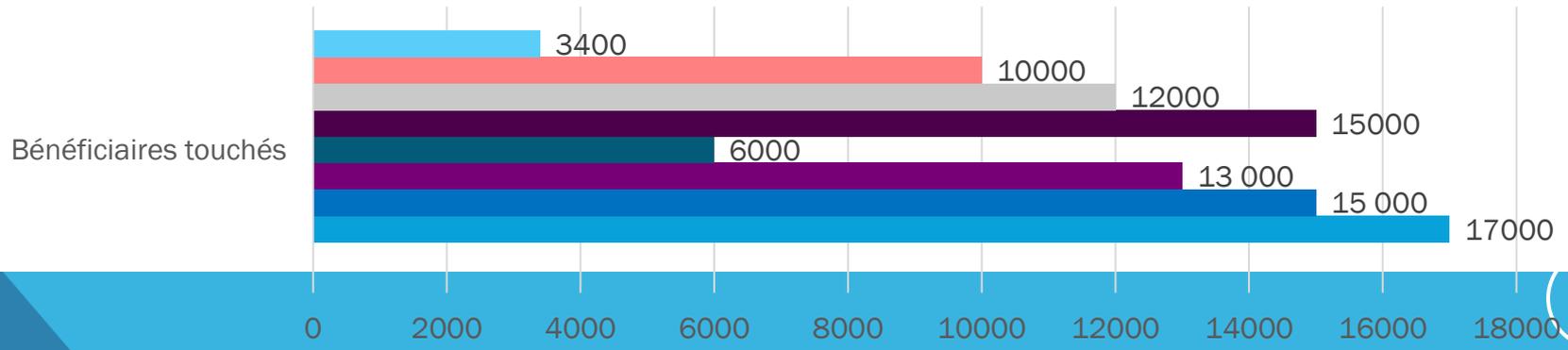
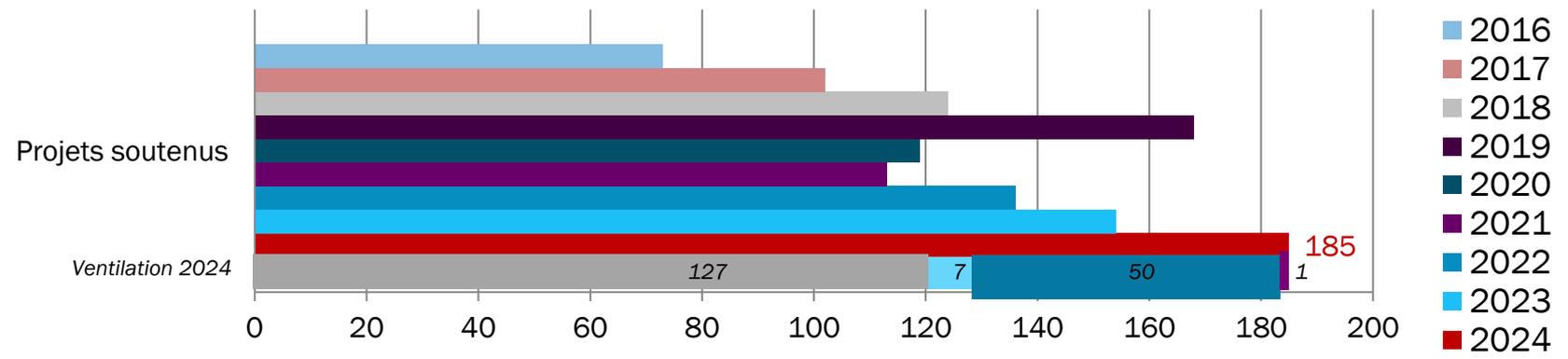
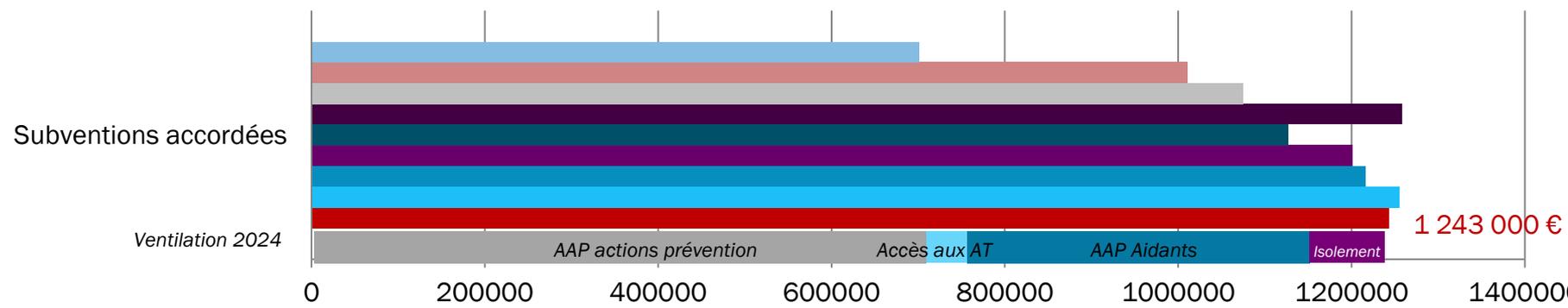
- 185 projets retenus (75% des candidatures) ; 154 en 2023
- 140 porteurs retenus ; 111 en 2023
- Environ 1 243 000€ attribués

Répartition géographique des projets soutenus 2024



NB : un même projet pouvant couvrir plusieurs territoires, la somme des projets répartis sur les territoires est >185 (nombre total de projets soutenus)

APPELS À PROJETS CFPPA ÉVOLUTIONS EN CHIFFRES



APPELS À PROJETS CFPPA

CALENDRIERS/ÉCHÉANCES/BILANS

Bilans à remettre pour le 31/01/2025 (évaluation, appui au déploiement, stats, instruction) :

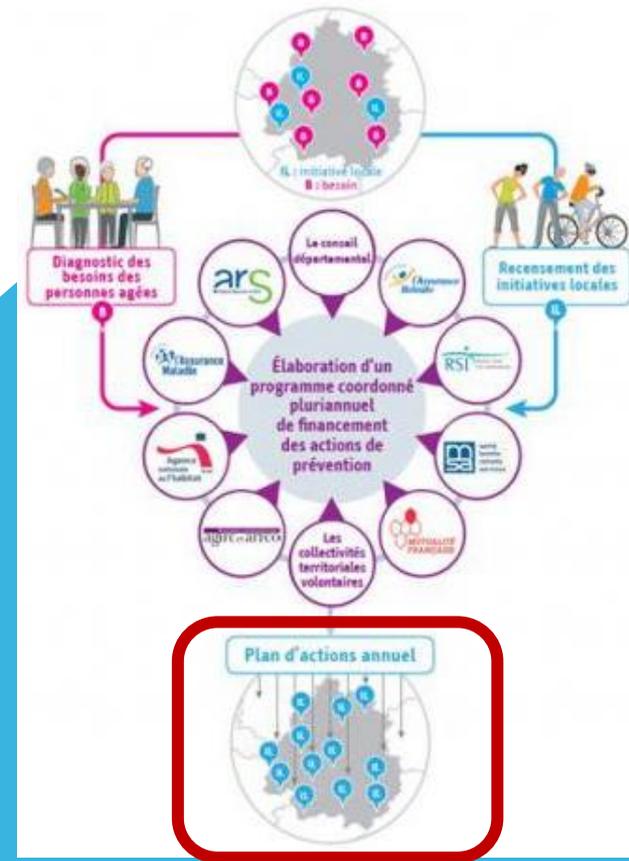
➤ <https://meurthe-et-moselle.fr/actions/personnes-agees-laction-du-departement/prevention-senior-avec-la-conference-des-0>

Année AAP	Type AAP	Clôture actions	Bilan intermédiaire	Bilan Final
2022	AAP prévention 2022 ➤ 10/01/2022 – 6/03/2022	31/12/2023	31/01/2023	31/01/2024
	AAP Aidants 2022 ➤ Juin 2022- 18 sept	31/12/2024	31/01/2024	31/01/2025
2023	➤ AAP prévention 2023 16/01/2023 – 5/03/2023	31/12/2024	31/01/2024	31/01/2025
	AAP EHPAD 2023 ➤ Été 2023	31/12/2025	31/01/2025	31/01/2026
2024	AAP prévention 2024 ➤ 01/2024 – 3/03/2024	31/12/2025	31/01/2025	31/01/2026
	AAP Aidants 2024 ➤ Juin - 15 sept	31/12/2026	31/01/2026	31/01/2027

Arrivée de l'outil
démarches simplifiées



LA CONFÉRENCE
DES **FINANCEURS**
DE LA **PRÉVENTION**
DE LA PERTE
D'AUTONOMIE
EN MEURTHE-ET-MOSELLE



PLAN D'ACTION ET APPELS À PROJETS 2025

PLAN D'ACTION ET APPELS À PROJETS 2025

3 AAP

APPEL À PROJETS

1er semestre 2025

➤ Améliorer l'accès aux aides techniques individuelles

Proposer des prestations d'ergothérapeute en matière d'aides techniques et d'adaptation de l'habitat

- Volet 1 : Prestations individuelles d'ergothérapeute à domicile (à adapter à ma prime adapt' et autres appuis des membres)
- Volet 2 : Prestations d'ergothérapeute pour l'animation du bus de l'autonomie 54
- Volet 3 : Prestations d'ergothérapeute dans le cadre d'actions collectives de prévention portant sur l'habitat des seniors et l'utilisation d'aides techniques.

APPEL À PROJETS

➤ Soutenir et favoriser le développement d'actions collectives de prévention pérennes

- Démarche « socle » (conjoint CARSAT)
- AAP prévention (co instructions CARSAT)

- Sensibilisation à la prévention
- Lien social
- Santé globale/ bien vieillir Mobilité collective

Fin 2023 (du 16/12/2024 au 24/01/2025)

Début 2025 (du 13/01 au 28/02)

APPEL À PROJETS

2eme semestre 2025

➤ Soutenir les actions de prévention collectives des EHPAD (CFPPA+ARS)

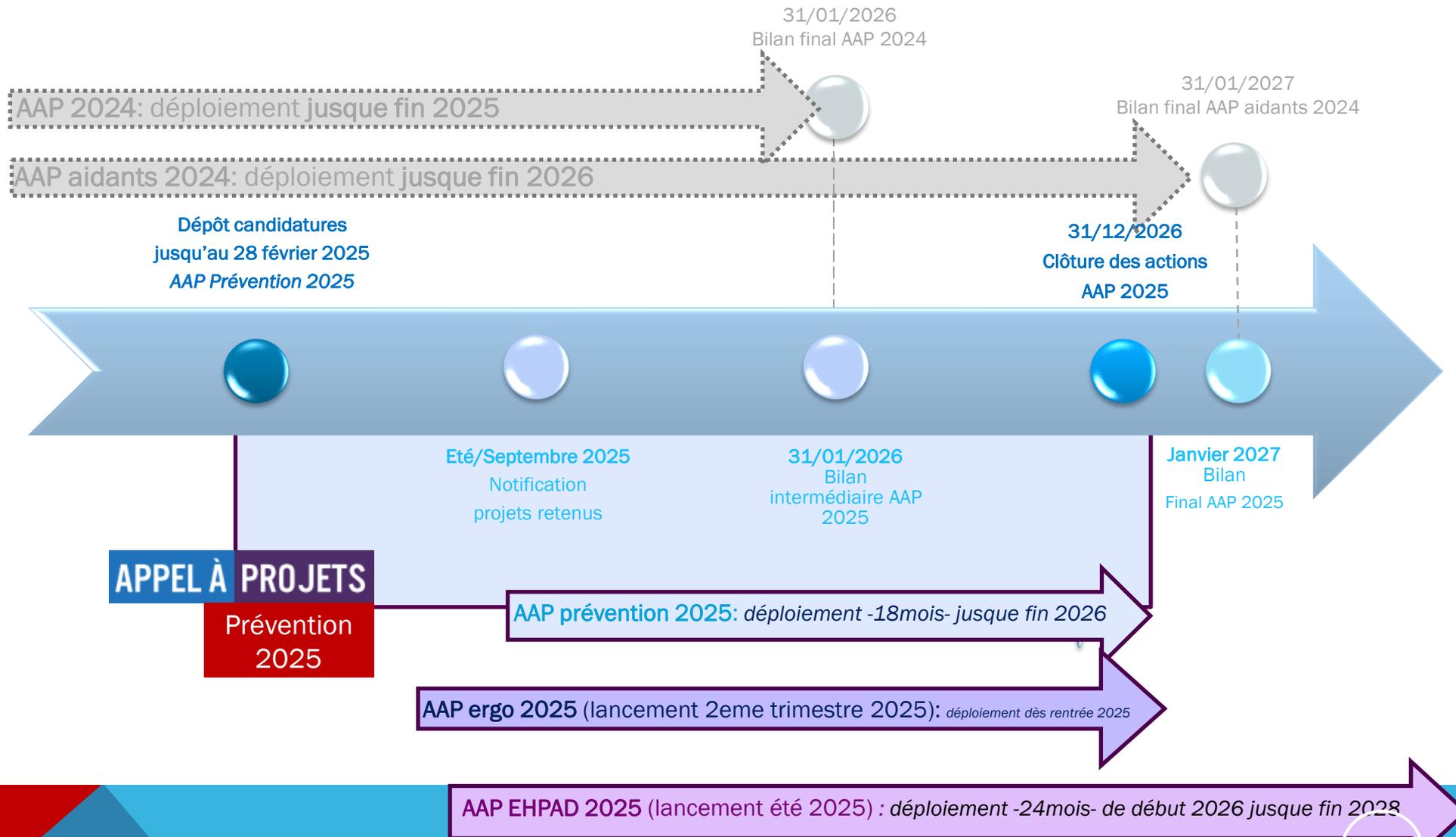
- Volet ARS
(Prévention de la dénutrition, Activité physique adaptée, Santé bucco-dentaire, Syndrome de glissement)
- Volet CFPPA (autres actions de prévention)

➤ Soutien aux proches aidants (pas AAP 2025 mais en 2026) – cf PFR

➤ Coordonner et appuyer les actions de prévention mises en œuvre par les services autonomies à domicile

- Attribuer un forfait autonomie aux résidences autonomie

CHRONOLOGIE 2025/2026



APPEL À PROJETS 2025

ACTIONS COLLECTIVES DE PRÉVENTION

Lancement de l'AAP prévention 2025

- **Cahier des charges :**

<https://meurthe-et-moselle.fr/sites/default/files/action/PersAgees/CAHIER-CHARGES%202025%20definitif.pdf>

- **Formulaire de candidature :** <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aapcfppa54prevention2025>



Retrouvez tous les appels à projets de la CFPPA 54 : <https://meurthe-et-moselle.fr/appels-a-projets/appel-projets-prevention-conference-des-financeurs-cfppa>

Clôture 28 février 2025

- Dépôt en ligne sur l'outil démarches simplifiées (*formulaire accessible courant de la semaine*)
- Pour vous accompagner à l'utilisation de la plateforme consulter le [tutoriel](#)
- **Vous souhaitez solliciter la CARSAT Nord Est pour cofinancer votre projet ?**

Complétez uniquement le dossier de candidature CFPPA en cochant la case utile dans la partie *COÛT ET FINANCEMENT DU PROJET* du dossier + budget prévisionnel

- Notifications à l'été 2025

- **Déploiement des projets :**

de l'été/rentrée 2025 au 31/12/2026 (18 mois)

- **Nature des dépenses éligibles :**

Frais de prestations

- **Public visé :**

Meurthe-et-Mosellan de plus de 60 ans (en collectif)

Nouveau : Bénévoles (formation)

- **Porteurs non éligibles :**

-SAD (cf DCQ)
-Résidence autonomie (cf forfait autonomie)
-EHPAD (cf AAP thématique EHPAD été 2025)
-Prestas ergo (cf AAP ergo 1^{er} semestre 2025)

APPEL À PROJETS

COMPLÉMENTARITÉ DES MEMBRES DE LA CFPPA 54 À TRAVERS LES DIFFÉRENTS APPELS À PROJETS

Les membres de la CFPPA lancent simultanément leurs différents AAP, à savoir :

- AAP CARSAT NE (13/01 au 14/03)
 - Lutte contre l'isolement 
 - Inclusion numérique
 - Soutien aidants
- AAP Label vie (13/01 au 24/02) 

La CFPPA ne finance pas	De façon complémentaire la CARSAT finance
Actions individuelles uniquement	
Frais d'ingénierie / fonctionnement, d'investissement	Frais d'investissement
Projets >10 000€ non cofinancés	

APPEL À PROJETS 2025

ACTIONS COLLECTIVES DE PRÉVENTION

Lancement 13 janvier 2025 – Clôture 28 février 2025

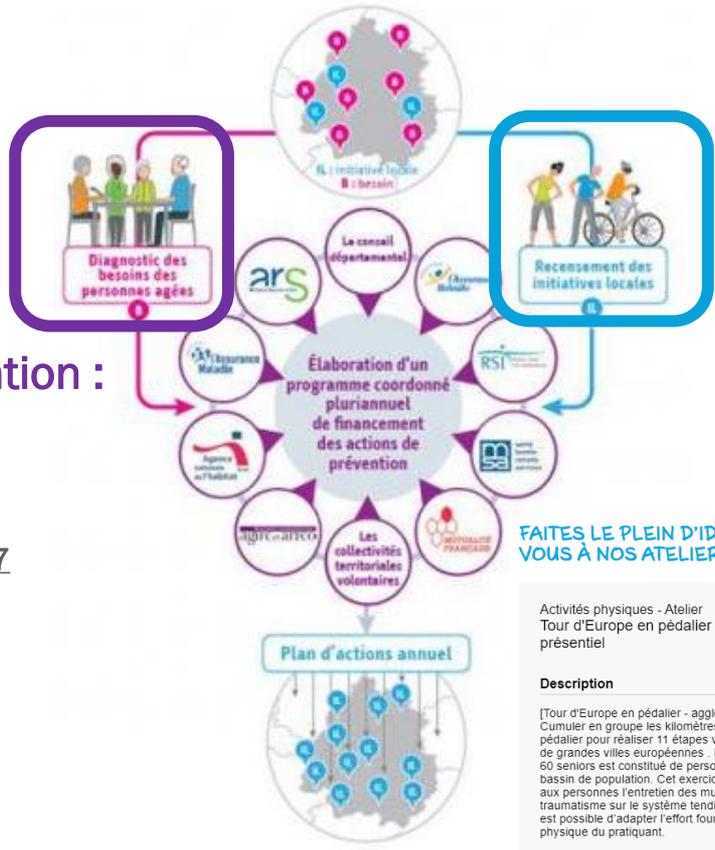
Dossier de candidature à déposer en ligne sur la plateforme démarches simplifiées

Seront privilégiés les projets :

- Partenariaux : faisant l'objet d'une co-construction, en lien avec les acteurs locaux.
et Co-financés : impératif pour les dossiers de candidature supérieurs à 10 000€
- Pérennisables : permettant d'ancrer les actions dans le temps et sur les territoires (appropriation des actions par les partenaires locaux et à travers l'engagement citoyen).
- Attractifs : permettant de mobiliser un public peu réceptif à la prévention, en affichant notamment une entrée divertissement.
- Innovants : présentant des approches nouvelles et/ou expérimentales. Dans le cas d'actions reconduites, celles-ci devront présenter des améliorations/ nouveautés.
- Accessibles : mettant en œuvre des moyens spécifiques basés sur des partenariats locaux (bénévoles et/ou acteurs de territoires) permettant de mobiliser un public isolé et fragile en anticipant notamment les problématiques de déplacement et de transport;
- Complets : devant être portés et maîtrisés dans leur intégralité (mobilisation du public et des partenaires, communication, organisation logistique, ancrage...).
- Adaptables : présentant des modalités de déploiement alternatives en cas de besoin (distanciel - visio/téléphone -, petits effectifs, en extérieur...).

et/ou

LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA)



Site pour bien vieillir :

<https://www.pourbienvieillir.fr/trouver-un-atelier>

- Renseignement par le porteur de projet
- Outil dynamique de promotion /géolocalisation de l'offre de prévention

Questionnaire besoin prévention :

A diffuser auprès des bénéficiaires

<https://cvip.sphinxonline.net/v4/s/6xow07>

FAITES LE PLEIN D'IDÉES ET DE CONSEILS POUR RESTER EN FORME : INSCRIVEZ-VOUS À NOS ATELIERS DE PRÉVENTION !

Activités physiques - Atelier
Tour d'Europe en pédaler séances en présentiel

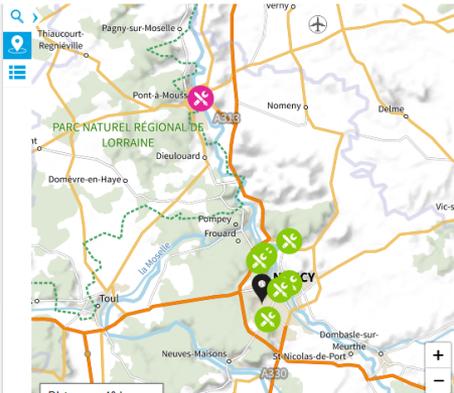
Description

[Tour d'Europe en pédaler - aggro Gd Nancy]
Cumuler en groupe les kilomètres à l'aide d'un pédalier pour réaliser 11 étapes virtuelles au travers de grandes villes européennes. Le peloton de 50 à 80 seniors est constitué de personnes d'un même bassin de population. Cet exercice physique permet aux personnes l'entretien des muscles sans impact ni traumatisme sur le système tendineux et osseux. Il est possible d'adapter l'effort fourni selon la condition physique du pratiquant.

Séance

Tarif : 0€
Nombre de places : 50

Contact



LA COMMISSION
DES **FINANCEURS**

DE
LA **PRÉVENTION**
DE LA PERTE
D'AUTONOMIE

EN MEURTHE-ET-MOSELLE

ECHANGES / QUESTIONS

Cyrielle THIRION

Chargée de mission Conférence des Financeurs
03.83.94.55.72
cythirion@departement54.fr

Nathalie AHRACH

Responsable territoriale autonomie du **Val de Lorraine**
03.83.80.02.38 - nahrach@departement54.fr

Boris BERNARD

Responsable territorial autonomie du **Grand Nancy**
03.83.30.12.26 - bbernard@departement54.fr

Catherine CLAUSSE

Responsable territoriale autonomie **Terres de Lorraine**
03.83.43.81.22 - statdl@departement54.fr

Christine COLLIGNON

Responsable territoriale autonomie de **Longwy**
03.82.39.59.66 - 03.82.39.59.64 -
collignon@departement54.fr

Marion GASSMANN

Responsable territoriale autonomie du **Lunévillois**
03.83.74.45.08 - mgassmann@departement54.fr

Sophie CUVILLIER

Responsable territoriale autonomie du territoire de **Briey**
03 57 49 81 10 - scuvillier@departement54.fr

Réunion territoriale :
30 janvier à 14h à Longwy

Réunion visio :
4 février à 14h

Rejoignez la réunion maintenant

